



Conseil économique et social

Distr.: Générale
18 décembre 2002

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicite de drogues

Assistance internationale aux États les plus touchés par le transit de drogues

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Asie et Pacifique	2-6	2
III. Amérique latine et Caraïbes	7-16	3
IV. Europe orientale	17-29	6
V. Asie centrale	30-39	9
VI. Afrique	40-46	11

* E/CN.7/2003/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2002/21, datée du 24 juillet 2002, le Conseil économique et social priait le Directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime (précédemment appelé l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime) de présenter un rapport sur l'assistance internationale aux États les plus touchés par le transit de drogues. Le présent rapport expose, par région, les activités entreprises à cet effet par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). L'Office contre la drogue et le crime a appliqué la stratégie adoptée pour venir en aide aux États de transit, à savoir l'exécution de programmes d'assistance visant notamment à améliorer les compétences techniques et à renforcer les moyens dans des domaines comme la collecte de données pour pouvoir lutter efficacement contre le trafic et les problèmes qui s'y rapportent; à fournir du matériel pour les opérations de première ligne; à réaliser des projets en vue de développer la coopération transfrontière et régionale; et à élaborer des programmes autonomes de formation à l'intention des services de détection et de répression pour leur faire connaître les meilleures pratiques d'action.

II. Asie et Pacifique

2. La coopération régionale dans la région de l'Asie et du Pacifique a été renforcée aux niveaux bilatéral et multilatéral grâce à des accords relatifs au contrôle des drogues et à un cadre d'activités. Il y a eu en outre une demande forte et persistante de la part des États Membres pour obtenir une assistance technique du PNUCID. Dans le cadre du plan d'action sous-régional adopté en vertu du mémorandum d'accord de la région du Bassin du Mékong, signé en 1993 par le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Viet Nam et le PNUCID, l'Office contre la drogue et le crime a continué de jouer un rôle de coordonnateur pour les activités de contrôle des drogues.

3. Une réunion ministérielle sur le contrôle des drogues et la coopération s'est tenue à Beijing en 2002 en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les six États signataires du mémorandum d'accord et tirer parti des progrès réalisés récemment. Des réunions bilatérales ont lieu régulièrement dans la région pour renforcer la coopération et améliorer le partage d'informations en vue d'endiguer le flux de drogues illicites. La Thaïlande a signé des accords bilatéraux sur le contrôle des drogues et la coopération en matière de détection et de répression avec le Cambodge, la Chine, le Myanmar et la République démocratique populaire lao. Le Viet Nam a signé des accords bilatéraux similaires avec le Cambodge et la République démocratique populaire lao.

4. La coopération transfrontière au niveau sous-régional a en outre été stimulée par le projet en cours du PNUCID visant à développer la coopération transfrontière en matière de répression en Asie de l'Est. La première phase du projet était axée sur les frontières de la Chine avec le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. La coopération opérationnelle entre ces États s'est considérablement améliorée et d'excellents résultats ont été signalés, tels le démantèlement d'un important réseau de trafic de drogues et l'augmentation des saisies de drogues. La deuxième phase, qui a débuté en juillet 2001, est axée sur la frontière internationale longeant le cours du Mékong à travers le Triangle d'Or. Le projet fournit un appui aux gouvernements pour qu'ils puissent renforcer leurs

capacités en matière d'activités de coopération transfrontière au niveau opérationnel, notamment par la mise en place de bureaux de liaison aux frontières et la fourniture de matériel de communication et de transport. Les pays participants sont convenus d'élaborer un plan d'action et des procédures pour renforcer la coopération au niveau opérationnel entre les services de détection et de répression dans les zones frontalières.

5. En partenariat avec plusieurs États, l'Office contre la drogue et le crime a coordonné plusieurs réunions et ateliers portant sur des questions intéressant particulièrement la région. Un sommet international sur le contrôle des drogues a été organisé en coopération avec le Gouvernement japonais en avril 2002; il a rassemblé des parlementaires, des hauts responsables et des spécialistes qui ont considéré en particulier la question du contrôle des précurseurs. En coopération avec la Commission nationale de contrôle des stupéfiants de la Chine, et avec l'appui de la police fédérale australienne, il a été organisé à Zhongshan (Chine) en août 2002 un atelier sur la coopération régionale en matière de détection et de répression pour lutter contre les stimulants de type amphétamine. À l'issue de cet atelier, les participants se sont accordés sur un plan d'action opérationnel en vue de renforcer la coopération entre les services de détection et de répression de la région. Plusieurs mesures ont été prises en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (plan d'action ACCORD) en matière de répression. Un projet visant à étendre à l'Indonésie, à la Malaisie et aux Philippines le programme de formation assisté par ordinateur est en cours d'élaboration, et devrait être lancé au début de 2003. Le projet de l'Office contre la drogue et le crime relatif au contrôle des précurseurs, qui a débuté à la fin de 2001 et apporte une aide aux six États signataires du mémorandum d'accord devrait être étendu à l'Indonésie, à la Malaisie et aux Philippines.

6. Avec le soutien de la police fédérale australienne et en coopération avec la Police royale malaisienne et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Office contre la drogue et le crime a coordonné l'organisation du deuxième atelier à l'intention des chefs des services de renseignements en matière criminelle de la région de l'Asie, qui s'est tenu à Kuala Lumpur en août 2002. À partir de l'étude de cas réels, cet atelier visait à encourager l'échange de renseignements et à attirer l'attention des participants sur les problèmes de blanchiment d'argent dans la région. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé en juillet 2002 avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Centre régional de l'Office contre la drogue et le crime pour l'Asie de l'Est et le Pacifique à Bangkok a accepté d'être l'agent d'exécution de l'Initiative de lutte contre le blanchiment d'argent de la Réunion Asie-Europe. Ce projet, qui concerne 10 pays asiatiques, vise à mettre en place des capacités institutionnelles durables dans la région de l'Asie pour lutter contre les problèmes de blanchiment d'argent aux niveaux national, régional et international. Il a été lancé en août 2002.

III. Amérique latine et Caraïbes

7. En Amérique du Sud, le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Paraguay et le Venezuela sont confrontés à des problèmes similaires de drogues illicites, en particulier la cocaïne produite dans la sous-région des Andes. Avec la longueur considérable de frontières qu'ils partagent avec des pays producteurs de drogues et leur vaste réseau de transport fluvial, aérien et routier, ces pays offrent de nombreux

itinéraires pour la contrebande de drogues et de précurseurs. En outre, la région des Caraïbes, le Mexique et la région de l'Amérique centrale sont des zones de transit importantes pour les drogues produites en Amérique du Sud et destinées aux marchés illicites du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Europe et d'autres régions du monde. L'Office contre la drogue et le crime apporte un appui à certains États d'Amérique latine et des Caraïbes les plus touchés par le transit de drogues illicites dans leurs efforts visant à renforcer leurs mesures de contrôle et leurs activités de détection et de répression, y compris dans le cadre de la coopération transfrontière, et à lutter contre les problèmes de l'abus de drogues.

8. L'Office contre la drogue et le crime a aidé le Gouvernement brésilien à mettre en œuvre des mesures de répression efficaces en matière de drogues et de prévention de l'abus des drogues. Le programme de répression brésilien, dont le coût s'élève à 23 millions de dollars, a pour objectif de renforcer le dispositif de sécurité du pays pour lutter contre le trafic de drogues. Il prévoit notamment la mise en place d'un système d'information pour la sécurité nationale et des actions concertées en matière de contrôle des précurseurs. La modernisation de l'École nationale de police, ainsi que la formulation et l'exécution d'un programme de formation pour la police d'État viendront contribuer au renforcement des capacités professionnelles.

9. Le réservoir d'Itaipu, proche de la frontière avec l'Argentine, sépare le Brésil du Paraguay. Dans toute cette région, connue sous le nom de "Triple frontière", il est mené diverses activités criminelles, dont le trafic de drogues, de précurseurs chimiques et d'armes, le blanchiment d'argent et la contrebande d'autres produits. Grâce à un accord entre l'Office contre la drogue et le crime, le Département de la Police fédérale brésilien et Itaipu Binacional, la plus grande centrale hydroélectrique du monde, des fonds seront dégagés qui permettront de contrôler étroitement les voies navigables d'Itaipu dès 2003. En 2002, le Gouvernement brésilien a inauguré le Système de surveillance de l'Amazonie, qui permet, grâce à toute une série de capteurs, de recueillir des données sur l'Amazonie, y compris sur tous les mouvements dans la région. Ainsi, le Gouvernement pourra plus facilement détecter et combattre les activités illicites et surveiller le trafic aérien local.

10. Œuvrant en collaboration avec les services de détection et de répression brésiliens, le programme de l'Office contre la drogue et le crime encourage aussi la coordination transfrontière et l'échange d'informations. En 2002, le Brésil a mené à bien, conjointement avec les pays voisins, trois opérations de saisie de drogues illicites et de précurseurs chimiques.

11. Le soutien de l'Office contre la drogue et le crime à la prévention de l'abus de drogues au Brésil a été axé sur un programme national de prévention du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) d'un montant de trois millions de dollars. Ce projet, qui vise en particulier à réduire l'incidence de l'infection par le VIH et les ravages causés par cette maladie parmi les groupes de population vulnérables, et en particulier chez les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse, a été prolongé jusqu'en juin 2003.

12. En Équateur, l'Office contre la drogue et le crime apporte un appui essentiellement en vue de la formation des agents des services de détection et de répression et du personnel judiciaire. Il est de plus en plus largement recouru au principe du mentorat pour l'élaboration d'opérations ciblées (reposant sur le renseignement) dirigées contre les principaux trafiquants de drogues et leurs avoirs.

Cette formule est également appliquée dans le cadre de procès fictifs sur des affaires de blanchiment d'argent, qui sont organisés à l'intention non seulement des policiers et des magistrats du parquet, mais également des juges pénaux.

13. Dans les Caraïbes, l'Office contre la drogue et le crime a fourni des conseils pour l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique régional contre la drogue et la criminalité. Cette stratégie, qui a été approuvée par les chefs de gouvernement des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en juillet 2002, remplace le Plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues aux Caraïbes de 1996. La CARICOM a en outre élaboré le premier plan stratégique régional des Caraïbes pour la réduction de la demande de drogues.

14. L'Office contre la drogue et le crime a fourni des conseils juridiques et a aidé certains États des Caraïbes à renforcer leur législation nationale sur le contrôle des précurseurs. Les 12 États bénéficiaires ont ainsi soit modifié leur législation existante sur les drogues illicites, soit préparé des projets de loi spécifiques sur les précurseurs, qui doivent être approuvés par leur parlement. La République dominicaine a continué de bénéficier d'un appui en matière de lutte contre le blanchiment d'argent en 2002. L'Office contre la drogue et le crime a dispensé une formation à presque tous les magistrats du parquet de ce pays pour les préparer à instruire efficacement les dossiers de trafic de drogues et de blanchiment d'argent simples ou complexes et à mener à bien les poursuites. Il a également apporté des conseils avisés au sujet de plusieurs cas importants. Ainsi, des condamnations pour blanchiment d'argent ont été prononcées pour la première fois dans ce pays et une nouvelle législation sur le blanchiment d'argent a été adoptée. L'Office fournit une formation spécifique et prévoit un logiciel pour aider les autorités compétentes à constituer une nouvelle base de données contre la criminalité organisée, qui aidera le ministère public à identifier les réseaux criminels opérant dans le pays. À Antigua-et-Barbuda, à la Barbade et à la Jamaïque, l'Office contre la drogue et le crime a continué son programme de mentorat à l'intention des magistrats du parquet pour aider à traiter des affaires de blanchiment d'argent et des questions d'entraide judiciaire et à créer des cellules de renseignement financier.

15. Dans le domaine de la réduction de la demande de drogues, comme par le passé l'Office contre la drogue et le crime a continué d'appuyer les programmes nationaux de prévention en matière de drogues dans divers pays des Caraïbes, et tout récemment à Cuba et en République dominicaine. Il fournit des conseils et une formation pour la collecte de données et les méthodes de recherche pour appuyer le réseau régional d'information sur les drogues pour les Caraïbes. À la Jamaïque et en République dominicaine, l'Office collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour prévenir l'abus de drogues chez les jeunes et la violence liée au trafic de drogues dans les quartiers pauvres de certaines grandes villes. Avec le soutien du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Office collabore avec des organisations de jeunes dans certains territoires des Caraïbes aux fins de la prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida. En Amérique centrale, il fournit des conseils techniques et une formation aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales afin qu'ils puissent améliorer la planification et l'exécution de programmes de prévention de l'abus des drogues. Au Mexique, le programme de l'Office contre la drogue et le crime vise à appuyer l'élaboration d'un projet d'étude sur la toxicomanie à l'Université de Veracruz et à contribuer à

l'amélioration des services de traitement et de réinsertion offerts dans l'État de Chiapas.

16. En Amérique centrale, les conseils fournis par l'Office contre la drogue et le crime à la Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action sous-régional qui devrait être lancé en 2003. Grâce aux conseils juridiques fournis par l'Office, le Honduras a adopté une législation contre le blanchiment d'argent en 2002 et El Salvador et le Nicaragua devraient faire de même en 2003. Une assistance juridique est également fournie en vue de renforcer les poursuites et les sanctions dans les affaires de blanchiment d'argent et promouvoir l'entraide judiciaire. Dans le cadre d'un programme sous-régional à l'intention des laboratoires de police scientifique, des équipements et une formation sont fournis pour améliorer l'analyse des drogues et des précurseurs au Mexique et dans les États d'Amérique centrale.

IV. Europe orientale

17. En Fédération de Russie, la Commission européenne a contribué au projet de l'Office contre la drogue et le crime visant à moderniser les infrastructures et améliorer les programmes de formation à l'intention des agents des services de détection et de répression qui enquêtent sur les infractions liées aux drogues et d'autres formes de criminalité organisée. De son côté, le Gouvernement finlandais a contribué à un projet visant à renforcer les capacités interinstitutions en matière de contrôle des drogues dans le nord-ouest de la Fédération de Russie.

18. L'Office contre la drogue et le crime a collaboré avec les organismes partenaires pour renforcer la coopération entre les responsables des services de détection et de répression de la Fédération de Russie et des États d'Asie centrale. Un projet d'une durée de deux ans visant à renforcer les moyens de contrôle du service de police des frontières de la Fédération de Russie à la frontière afghano-tadjike, qui vient de s'achever, a permis d'améliorer considérablement l'efficacité des mesures d'intercession le long de cette frontière.

19. Dans le cadre du programme national intitulé "Mesures générales contre l'abus et le trafic de drogues pour 2002-2004", et en collaboration avec le programme ONUSIDA, des nouveaux projets de prévention et de traitement à l'intention des usagers de drogues injectables ont été lancés en Fédération de Russie, axés en particulier sur la prévention du VIH. Un projet préparatoire sur la diversification des services pour les toxicomanes a été lancé au Bélarus, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine, de même qu'un projet de réduction de la demande et de prévention du VIH chez les utilisateurs de drogues par injection dans la région de Moscou.

20. L'Office contre la drogue et le crime a poursuivi l'exécution du projet intitulé "Initiative globale de prévention primaire de l'abus de substances chez les jeunes", en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce projet vise à renforcer les capacités des partenaires locaux pour qu'ils puissent élaborer et exécuter des programmes de prévention passant par une mobilisation de la collectivité. Plus de 70 organisations non gouvernementales et institutions gouvernementales au Bélarus et en Fédération de Russie ont bénéficié d'une

formation et de conseils techniques pour élaborer des activités de prévention au niveau des collectivités.

21. En Turquie, la deuxième phase d'un projet visant à promouvoir l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, lancée en juin 2002, prévoit en particulier l'introduction d'une formation assistée par ordinateur dans les locaux de l'Académie à Ankara et la mise en place de centres de formation à cet effet dans l'ensemble du pays. Il est prévu d'utiliser les structures de l'Académie pour familiariser le personnel des services de détection et de répression de la région avec les techniques de formation assistée par ordinateur avant d'étendre le projet à d'autres pays. Par ailleurs, des activités de formation continueront d'être organisées aux niveaux national et régional et un programme type de formation pour l'Académie sera mis au point.

22. Lors du sommet de l'Organisation de coopération économique (OCE) à Islamabad en mars 1995, l'OCE et l'Office contre la drogue et le crime ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues en vue de promouvoir la coopération mutuelle dans tous les domaines du contrôle des drogues. Dans le cadre de cet accord, l'Office contre la drogue et le crime a mené à bien la première phase de son projet d'assistance technique à l'appui des activités coordonnées en matière de contrôle des drogues des 10 États membres de l'OCE, à savoir: Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan, Turquie et Turkménistan. Financé par la Commission européenne et le Japon, ce projet a contribué à la mise en place au sein de l'OCE de la Cellule de coordination de la lutte contre la drogue, à la création de sa banque de données, à la formation du personnel chargé de la coordination de la lutte contre la drogue des 10 États membres de l'OCE et à la mise en place entre les États membres et le secrétariat de l'OCE d'un système de notification périodique sur la situation en matière de drogues dans la région. La deuxième phase du projet a été lancée en juin 2002 pour apporter à cette cellule une assistance supplémentaire en matière de contrôle des drogues dans le cadre des opérations qu'elle mène pour coordonner les activités relatives au contrôle des drogues dans la région. La phase II du projet permettra en particulier d'améliorer les capacités générales des organismes nationaux de contrôle des drogues des États membres de l'OCE aux fins de surveiller et de combattre le problème de la drogue sur leur territoire national et dans l'ensemble de la région.

23. Dans le cadre de la Stratégie unifiée de réduction de l'abus de drogues, l'Office contre la drogue et le crime a continué d'apporter une assistance technique aux services de détection et de répression en République islamique d'Iran et d'organiser des activités de formation pour perfectionner leurs compétences techniques. Il s'agissait notamment de fournir du matériel de communication radio, des véhicules, des motocyclettes, des dispositifs de vision nocturne, du matériel de construction robuste pour la fortification des frontières, des trousseaux d'analyse des stupéfiants et des précurseurs chimiques et du matériel de détection des drogues, ainsi que du matériel vétérinaire et des accessoires pour l'école de dressage de chiens de la brigade iranienne des stupéfiants.

24. Les activités menées par l'Office contre la drogue et le crime dans le cadre du Projet DARIUS (Stratégie unifiée de recherche et d'intervention sur l'abus des drogues) en République islamique d'Iran ont donné d'importants résultats en 2002. En août, les autorités nationales et l'Office ont inauguré officiellement l'Institut

national de recherche et de formation sur l'abus de drogues, qui sera le principal centre d'information et de formation pour les activités de réduction de la demande de drogues dans le pays. L'Institut est issu d'une action concertée entre le Ministère de la santé, le secrétariat du Service de contrôle des drogues et l'Office contre la drogue et le crime et bénéficiera d'une contribution financière importante de l'Organisation iranienne de gestion et de planification. Une enquête épidémiologique nationale parrainée par le projet DARIUS a permis, grâce à un réseau électronique efficace reliant 17 centres de traitement publics et privés situés dans différentes provinces, de disposer de données relatives à la situation en matière d'abus de drogues en République islamique d'Iran.

25. Quatre des cinq études entreprises dans le cadre du projet d'assistance juridique de l'Office contre la drogue et le crime en République islamique d'Iran ont été menées à bien en 2002. Leurs recommandations et conclusions ont été intégralement adoptées par les autorités judiciaires iraniennes et constituent un fondement important pour la révision de la législation iranienne sur les stupéfiants qui est en cours. Les travaux préliminaires réalisés dans le cadre du projet d'assistance juridique dans le domaine du blanchiment de l'argent ont nourri le débat et ont conduit à la rédaction d'un projet de loi sur la réglementation bancaire contre le blanchiment d'argent, qui a été adopté en septembre 2002. Un voyage d'étude a été organisé en mai et juin 2002 en Allemagne, en France, en Italie et au siège de l'Office contre la drogue et le crime à Vienne, ouvrant la voie à des projets prometteurs de coopération technique aux niveaux bilatéral et multilatéral. Dans ce contexte, un programme de formation, un calendrier et du matériel de formation sont à présent mis au point.

26. Le projet de l'Office contre la drogue et le crime sur les expériences de participation pour encourager les initiatives locales (projet PERSEPOLIS) a continué de se concentrer sur les politiques nationales et les stratégies opérationnelles en République islamique d'Iran dans le but de combattre la progression de l'abus de drogues. Plusieurs activités de sensibilisation et de mobilisation de la population ont été lancées en collaboration avec le Gouvernement iranien et des partenaires non gouvernementaux. Elles étaient axées sur les jeunes Iraniens et comprenaient notamment la projection de films d'information sur la drogue dans les universités et l'organisation de manifestations sportives et culturelles pendant l'été et les vacances scolaires. Ces activités ont été exécutées principalement par les organisations non gouvernementales locales, ainsi que par les instituts culturels et les universités à Téhéran et dans plusieurs capitales des provinces.

27. Un projet de sensibilisation de la population afghane en République islamique d'Iran aux problèmes des stupéfiants (projet AFGANIAI) a été lancé à Téhéran en septembre 2002. Il a pour objet de sensibiliser les Afghans participant au programme de rapatriement volontaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Gouvernement de la République islamique d'Iran et, d'une manière plus générale, les communautés afghanes de République islamique d'Iran aux incidences négatives de la culture du pavot à opium, du trafic de drogues et de la consommation d'opiacés.

28. Au Pakistan, le programme de répression des drogues de l'Office contre la drogue et le crime se poursuit. Une aide a été fournie à la Force de lutte contre les stupéfiants et pour les activités secondaires. La coopération entre le Pakistan et la

République islamique d'Iran a été renforcée et les possibilités de coopérer avec les États du Golfe ont été examinées. Les activités menées au niveau sous-régional sont complétées par des mesures importantes au niveau national qui portent sur le renforcement des services de détection et de répression, l'amélioration de la performance des laboratoires d'analyse des drogues et l'évaluation de l'ampleur du problème du blanchiment d'argent.

29. L'Office contre la drogue et le crime exécute un programme global de réduction de la demande de drogues pour le Pakistan qui est en relation étroite avec le plan directeur de lutte contre l'abus des drogues (1998-2003) et avec les objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Ce programme d'une durée de trois ans est constitué de deux sous-programmes, l'un sur la prévention de l'abus des drogues, l'autre sur le renforcement des services de traitement et de réinsertion.

V. Asie centrale

30. En Asie centrale, un programme stratégique global intitulé "Renforcement des capacités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité dans les États d'Asie centrale" pour la période 2002-2005 a été adopté par les gouvernements concernés en septembre 2001.

31. La Conférence régionale sur le thème "L'abus de drogues en Asie centrale: évaluation de la situation et interventions" a été organisée par l'Office contre la drogue et le crime à Tachkent en juin 2002 et coparrainée par le Gouvernement autrichien, la Agency for International Development des États-Unis, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Bureau régional de l'Europe de l'OMS. Les résultats des évaluations rapides de la situation et des évaluations des besoins menées dans chaque pays ont été examinés et les priorités futures ont été définies. L'accent a été mis sur la coordination et la coopération interinstitutions. Par la suite, de nouveaux projets de réduction de la demande de drogues ont été lancés parallèlement aux activités de réduction de l'offre.

32. La coopération régionale est renforcée dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues en Asie centrale du 4 mai 1996. Cet accord, qui a été signé entre l'Office contre la drogue et le crime, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, les États d'Asie centrale et l'Aga Khan Development Network montre qu'il est possible d'étendre la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues en y associant d'autres régions et organismes internationaux. La quatrième réunion d'examen annuelle s'est tenue à Ashgabat les 13 et 14 décembre 2002. L'Office contre la drogue et le crime envisage la possibilité d'utiliser des mémorandums d'accord pour que l'Afghanistan puisse être progressivement intégré dans les activités de coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues. Il applique la même stratégie pour aider le Pakistan et la République islamique d'Iran à renforcer leur coopération dans ce domaine avec les pays de la région de l'Asie centrale.

33. Une réunion du Comité directeur de l'Opération "Topaz" s'est tenue à Tachkent en octobre 2002, parallèlement à une table ronde à laquelle ont participé les autorités de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie et de tous les États d'Asie centrale, ainsi que les membres du Comité directeur. Les débats ont porté sur

l'aspect technique des activités opérationnelles et sur les mesures spécifiques que peuvent prendre les autorités compétentes pour réagir efficacement en cas de saisies et détecter les tentatives de contrebande de précurseurs chimiques. Il s'agissait notamment d'entreprendre des enquêtes pour remonter à la source des précurseurs chimiques détournés.

34. L'Office contre la drogue et le crime a également pris plusieurs mesures pour garantir la synergie et la coordination entre les différents partenaires internationaux œuvrant en Asie centrale. Ainsi, un groupe de coordination a récemment été mis en place au sein de la Foreign Anti-Narcotic Community pour mieux coordonner l'aide apportée aux gouvernements d'Asie centrale dans le domaine de la détection et de la répression. Un mécanisme similaire est actuellement envisagé pour promouvoir la coopération avec les pays donateurs et les organisations internationales, notamment dans le domaine de la réduction de la demande.

35. L'Office contre la drogue et le crime continue d'être fortement sollicité pour apporter une assistance technique en vue de renforcer les capacités d'enquête de certains organismes chargés du contrôle des drogues en Asie centrale. Au cours des dernières années, le nombre de saisies signalées dans la région et les quantités de drogues saisies ont fortement augmenté. Plus de 5,2 tonnes d'héroïne ont été saisies en Asie centrale en 2001, dont 4,2 tonnes rien qu'au Tadjikistan. La coopération nationale interinstitutions constitue une priorité et plusieurs projets visent à la renforcer. Les contrôles aux frontières et les capacités d'enquête sont à présent mieux coordonnés, en particulier au Tadjikistan. Plusieurs accords de coopération ont été conclus, notamment entre l'Organisme de lutte contre le trafic de drogues du Tadjikistan et les services frontaliers de la Fédération de Russie, ainsi qu'avec leurs homologues afghans. On a commencé à évaluer quelle était la meilleure façon de répondre aux besoins des autres pays d'Asie centrale en matière de coordination du contrôle des drogues.

36. Au Kazakhstan, le projet de renforcement des institutions et d'amélioration des mesures de contrôle en matière de drogues s'est achevé en 2002. En réponse à une demande formulée par le Gouvernement kazakh, l'Office contre la drogue et le crime élabore à présent un projet pour renforcer les contrôles à la frontière entre la Russie et le Kazakhstan. Le descriptif de projet devrait être achevé en 2003. À l'avenir, les activités de l'Office au Kazakhstan viseront à renforcer les capacités opérationnelles et en matière d'interception de certains organismes chargés du contrôle des drogues, dans le cadre du plan directeur national pour le contrôle des drogues, et à améliorer les possibilités de formation en établissement.

37. Au Kirghizistan, l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités et des mesures de contrôle en matière de drogues est à présent achevée. Il visera essentiellement à mettre en place un système de collecte de données et d'informations, à renforcer les contrôles frontaliers aux points de contrôle stratégiques, et à moderniser les laboratoires de police scientifique et développer les capacités de formation.

38. Pour garantir la viabilité de l'Organisme de lutte contre le trafic de drogues au Tadjikistan, l'Office contre la drogue et le crime a élaboré un projet (dit "Exit Strategy") qu'il a présenté aux bailleurs de fonds. Ce projet prévoit la fourniture d'une assistance jusqu'en 2006 et la cessation progressive de la prise en charge des rémunérations du personnel de cet organisme. À l'avenir, l'assistance se concentrera

sur le renforcement des activités spécialisées de détection et de répression et sur l'amélioration des capacités des laboratoires de police scientifique tadjiks.

39. Les premiers projets de renforcement des institutions ont été menés à bien en Ouzbékistan et au Turkménistan. Des projets relatifs aux contrôles frontaliers ont ensuite été formulés, qui seront lancés en 2002 dans les deux pays. Au Turkménistan, l'aide fournie par l'Office contre la drogue et le crime servira à renforcer les contrôles aux frontières et les capacités d'interception aux points de contrôle stratégiques grâce à l'apport d'équipements spécialisés, de matériels de communication et d'une formation actualisée. On s'intéressera également aux moyens existants pour développer et mettre en œuvre des politiques de prévention et de traitement de la toxicomanie. En Ouzbékistan, les efforts portent essentiellement sur l'amélioration du partage et de l'échange d'informations entre les différents services nationaux chargés de la répression en matière de drogues, et sur le renforcement des moyens de répression du trafic de drogues, et sur le renforcement des interceptions dans les zones les plus sensibles du pays, en particulier le long des frontières avec l'Afghanistan et le Tadjikistan. À la demande du Gouvernement, l'Office contre la drogue et le crime a élaboré un projet d'assistance pour renforcer les contrôles au poste de Termez-Hayraton, à la frontière avec l'Afghanistan.

VI. Afrique

40. L'efficacité des mesures de réduction de la demande de drogues en Afrique continue d'être entravée par l'insuffisance des données, des analyses et des compétences disponibles sur le continent. L'Office contre la drogue et le crime a formulé un deuxième projet de réduction de la demande pour l'Afrique, qui devrait intensifier la collecte et l'analyse de données épidémiologiques menées dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues. Ce projet, qui a déjà débuté en Afrique orientale et australe, a été lancé en Afrique du Nord à la fin de 2002. Il met en outre à la disposition des gouvernements et des organismes des Nations Unies des compétences concrètes en matière de réduction de la demande sur le terrain. Combinant collecte de données et appui opérationnel, et géré par des experts sur le terrain, il devrait déboucher sur la formulation, en temps voulu, de nouveaux projets intégrés de réduction de la demande, axés notamment sur le problème du VIH/sida en Afrique.

41. En Afrique de l'Ouest, le PNUCID a lancé quatre nouveaux projets de réduction de la demande portant sur neuf pays. Au Nigéria, à partir d'une évaluation nationale des centres de traitement et de réinsertion pour toxicomanes et des services qu'ils proposent, qui a débuté en 2002, il sera possible de concevoir des interventions, notamment des programmes de formation du personnel et autres activités d'appui. Le premier projet commun de l'Office contre la drogue et le crime et du programme ONUSIDA en Afrique a débuté à la fin de 2002 et comprendra une évaluation des cas de VIH/sida liés à l'abus de drogues et des activités de prévention dans les cinq pays concernés par le projet. L'Office contre la drogue et le crime a commencé à fournir une assistance à six pays d'Afrique de l'Ouest aux fins de l'application des mesures de réduction de la demande prévues dans leurs plans d'action nationaux. Un centre régional d'informations sur la réduction de la demande sera également mis en place. Il permettra de renforcer les fonctions de coordination et de coopération de la Cellule de contrôle des drogues de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de perfectionner les connaissances techniques des 15 États membres de la Communauté dans ce domaine.

42. L'Office contre la drogue et le crime a, dans le cadre de son projet en matière de détection et de répression en Afrique, recruté un spécialiste de la détection et de la répression, qui devait être posté à Dakar à la fin de 2002. Ce spécialiste, qui apportera un appui à la formulation des projets et exercera des fonctions de surveillance auprès des bureaux extérieurs et des administrations en Afrique, fournira à l'Union africaine et aux organismes des Nations Unies des conseils sur les activités intégrées de contrôle des drogues et de la criminalité. Dans le cadre du futur programme pilote intrarégional de surveillance des conteneurs, ce spécialiste coordonnera en outre les activités menées en Afrique.

43. Les activités entreprises dans le cadre du projet commun de l'Office contre la drogue et le crime et du Conseil de coopération douanière (également appelé Organisation mondiale des douanes) pour renforcer la surveillance des ports maritimes de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont été développées au début de 2002 et ont débouché sur la mise en place de nouvelles équipes de surveillance des ports en Afrique du Sud et à Maurice. Les organismes de contrepartie locaux ont signé un mémorandum d'accord en vue de la mise en place et de la gestion d'équipes portuaires communes, et concernant des mécanismes de coopération interinstitutions dans le domaine de la détection et de la répression. Les équipes portuaires de Cape Town, du port sec de Johannesburg, de Port Elisabeth et de Maurice ont bénéficié d'une formation et il a été organisé des opérations de surveillance et fourni des services consultatifs entre février et octobre 2002.

44. À l'appui de l'initiative de surveillance des ports maritimes, l'Office contre la drogue et le crime a mené à bien la phase préparatoire d'assistance d'un nouveau projet régional de surveillance des frontières terrestres pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Les principaux postes frontière entre l'Afrique du Sud, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland et la Zambie ont fait l'objet d'une évaluation, et des mesures de projet précises et des activités ont été définies pour chacun d'entre eux. Ce projet viendra compléter l'aide apportée sous forme de formation et de matériel, dans le domaine de la détection et de la répression en 2002 en Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et au Swaziland.

45. En coopération avec le Gouvernement nigérian, l'Office contre la drogue et le crime a formulé un nouveau projet de participation aux coûts pour la création d'un institut régional de formation en matière de détection et de répression. Ce projet prévoit la création et la mise en place, de manière durable, de capacités administratives et techniques en matière d'éducation au sein de l'Institut de formation du Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue.

46. En Afrique australe, une formation a été dispensée au Justice College de Pretoria à plus de 180 juges, procureurs et magistrats de 19 pays, dans le cadre d'un projet de formation judiciaire mis en œuvre par le bureau de l'Office contre la drogue et le crime à Pretoria.